Image not found or type unknown

Responsabilité dans la fonction publique

Par **leonidas_old**, le **05/12/2007** à **13:06**

bonjour

je souhaiterai avoir une interpretation sur quelques point regissant la fonction publique

l article 12 il me semble du statut general de la fonction publique precise que le grade ne fait pas la fonction
cependant un decret paru en 2006 precise quen l abscence de directeur chef de service ou chef de poste le brigadier chef principal encadre les gardiens et brigadiers

donc voila ma question quel texte appliquer pour donner le role de responsable de service a un agent
l article 12 qui concede la responsabilité a un brigadier ou le decret de 2006 cadrant le statut particulier du cadre d emploi de la police municipale au BCP
merci de votre analyse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés